REPUBLIQUE FRANÇAISE

CU - COMMUNAUTE URBAINE D ARRAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20003357900034

POSTE COMPTABLE : Trésorerie d Arras Municipale

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Décision modificative 2 (3) Voté par nature

BUDGET ANNEXE: BUDGET ZAC (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	7
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	8
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet

10

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

D2 - Arrêté et signatures

⁽¹⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

⁽²⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

⁽³⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 362 945,36	-979 540,00	-979 540,00
6015	Terrains à aménager	1 556 200,00	-800 000,00	-800 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	30 000,00	0,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	73 508,75	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	3 703 236,61	-180 000,00	-180 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00	460,00	460,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 362 950,36	-979 540,00	-979 540,00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	34 341 906,04	89 475,00	89 475,00
60315	Variation stocks terrains à aménager	3 062 682,80	89 475,00	89 475,00
7133	Variat° en-cours de production biens	6 965 570,81	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	24 313 652,43	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	34 341 906,04	89 475,00	89 475,00
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des dépenses réelles et d'ordre)	39 704 856,40	-890 065,00	-890 065,00
			Ţ	+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
	D	002 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

38 814 791,40

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 875 158,00	-890 065,00	-890 065,00
7015	Ventes de terrains aménagés	4 875 158,00	-890 065,00	-890 065,00
74	Dotations et participations	150 850,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	150 850,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 026 008,00	-890 065,00	-890 065,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	25 550 594,15	0,00	0,00
60315	Variation stocks terrains à aménager	3 262 687,80	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	8 725 079,56	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	13 562 826,79	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	25 550 594,15	0,00	0,00
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	30 576 602,15	-890 065,00	-890 065,00
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
			-	+
	R 0	02 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE (9)	9 128 254,25
				=
	TOTAL DES RECE	TTES DE FONCTIONN	IEMENT CUMULEES	38 814 791,40

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,0
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,0
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,0
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,0
Tota	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers 0,00 0,00			
TOTAL DES DEPENSES REELLES 0.00 0.00				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	25 550 594,15	0,00	0,0
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,0
	Charges transférées	25 550 594,15	0,00	0,0
315	Terrains à aménager	3 262 687,80	0,00	0,0
3351 3354	Terrains Etudes et prestations de services	8 193 329,79 381 256,33	0,00 0,00	0,0 0.0
3355	Travaux	150 493,44	0,00	0,0
3555	Terrains aménagés	13 562 826,79	0,00	0,0
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	25 550 594,15	0,00	0,0
TOTAL DE	O DEDENICES DUNIVESTICATION FINE LIEVED CLOS	1 1		
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	25 550 594,15	0,00	0,0
				+
		RESTES A	A REALISER N-1 (8)	0,0
				+ 8 880 786,8
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

34 431 381,04

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Budget de	Propositions	Vote (4)
		l'exercice (2)	nouvelles (3)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	89 475,00	-89 475,00	-89 475,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	89 475,00	-89 475,00	-89 475,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes d'équipement	89 475,00	-89 475,00	-89 475,0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,0
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,0
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,0
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,0
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	89 475,00	-89 475,00	-89 475,0
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,0
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	34 341 906,04	89 475,00	89 475,0
315	Terrains à aménager	3 062 682,80	89 475,00 89 475,00	89 475,0
3351	Terrains	6 643 829,79	0.00	0,0
3354	Etudes et prestations de services	321 247,58	0,00	0,0
3355	Travaux	493,44	0,00	0,0
3555	Terrains aménagés	24 313 652,43	0,00	0,0
TOTAL D	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 341 906,04	89 475,00	89 475,0
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	34 341 906,04	89 475,00	89 475,0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	34 431 381,04	0,00	0,00
(= Total des recettes réelles et d'ordre)	,	,	,

RESTES A REALISER N-1 (8) 0,00
+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8) 0,00
=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 34 431 381,04

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	ISES TOTALES A COUVRIR PAR DES DURCES PROPRES =A + B	I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emp	grunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres	0,00	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	8 880 786,89	8 880 786,89

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)		Propositions nouvelles		Vote (2)
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V	34 341 906,04	89 475,00	VI	89 475,00
Ressou	rces propres externes de l'année (a)		0,00	0,00		0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00		0,00
10223	TLE		0,00	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement		0,00	0,00		0,00
10228	Autres fonds		0,00	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
Ressou	urces propres internes de l'année (b) (3)		34 341 906,04	89 475,00		89 475,00
15	Provisions pour risques et charges					
169	Primes de remboursement des obligations		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
28	Amortissement des immobilisations					
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations					
31	Matières premières (et fournitures) (4)					
315	Terrains à aménager		3 062 682,80	89 475,00		89 475,00
33	En-cours de production de biens (4)					
3351	Terrains		6 643 829,79	0,00		0,00
3354	Etudes et prestations de services		321 247,58	0,00		0,00
3355	Travaux		493,44	0,00		0,00
35	Stocks de produits (4)					
3555	Terrains aménagés		24 313 652,43	0,00		0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours					
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices					
49	Prov. dépréc. comptes de tiers					
59	Prov. dépréc. comptes financiers					
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00	0,00		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	34 431 381,04	0,00	0,00	0,00	34 431 381,04

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	8 880 786,89
Ressources propres disponibles	VIII	34 431 381,04
Solde	IX = VIII - IV(6)	25 550 594,15

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a d\'etailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

COMMUNAUTE URBAINE D ARRAS - BUDGET ZAC - DM - 2021

- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 91 Nombre de membres présents : 75 Nombre de suffrages exprimés : 84

VOTES:
Pour: 84
Contre: 0
Abstentions: 1

Date de convocation : 24/09/2021

Présenté par Monsieur Alain CAYET, Vice-Président (1), A siège de la Communauté Urbaine d Arras, le 30/09/2021 Monsieur Alain CAYET, Vice-Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière A siège de la Communauté Urbaine d Arras, le 30/09/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANSART Pierre	
AUDEGOND Mickaël	
BARTIER Alain	
BAYART Didier	
BEAUMONT Evelyne	
BERTEIN Gabriel	
BERTIN Aline	
BESIEUX Didier	
BLOUIN Jean-Claude	
BOCHET Jean-Michel	
BOCQUEREAU Jean-Jacques	
BOCQUILLET Denise	
BOISSOU Karine	
BRAS Guy	
BRIOIS Pascal	
BURNY Pascal	
CAILLIEREZ Charline	
CANLER Philippe	
CARTIGNY Nathalie	
CAVE Michelle	
CAYET Alain	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CHARLET Jean-Pierre	
CHAVAIN Martine	
CONDAMINE Estelle	
CONTART Betty	
CORDONNIER Didier	
COTTIGNY Laurent	
CROMBEZ Jean-Baptiste	
DAL POS Sylviane	
DEGAUQUIER Olivier	
DELALIN Déborah Anne	
DELATTRE Dominique	
DELEPAUX Eric	
DELFOLIE Christine	
DELMOTTE Cédric	
DELPLACE Régine	
DERUY Isabelle	
DESFACHELLE Nicolas	
DEVISE Jean-Marc	
DEVRED Séverine	
DISTINGUIN Jean-Marie	
DOLLET Michel	
DOUAY Claude	
DUFLOT Eric	
DUPOND Cédric	
DURAND Bernard	
DUTOIT Pascal	
EL HAMINE Valérie	
ESTENNE Martine	
FACHAUX-CAVROS Laurence	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

FATIEN Marylène	
FERET Claude	
FERRI Jean-Pierre	
FLOCHEL Jean-Paul	
FORTE Franck	
FRUCHART Christelle	
GHEERBRANT Nathalie	
GIRAUDON Nadine	
GUILLAUME Audrey	
GUIMART Jacqueline	
HEUSELE Alban	
HODENT Claire	
JOSSEE Laurence	
JULIEN Jean-Pierre	
KARPINSKI Roger	
KHODR Ziad	
KUSMIEREK Nicolas	
LAPOUILLE - FLAJOLET Emmanuelle	
LEBAS Léon	
LEBLANC Jean-Paul	
LEBORGNE Hervé	
LECORNET Claude	
LEDHE Didier	
LEFEBVRE Pascal	
LEFRERE Bernard	
LEMAIRE Patrick	
LESAGE Jean-Guy	
LETUPPE Sylvie	
LETURQUE Frédéric	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LEVIS Jean-Claude	
LOURDEL Fatima	
MALFAIT Alexandre	
MARIE Colette	
MATHISSART Michel	
MAURY Olivier	
MERESSE Nadine	
MICHEL Didier	
MILLEVILLE Bernard	
MUYLAERT François-Xavier	
NICOLLE Laure	
NOCLERCQ Sylvie	
NORMAND Arnold	
NOURRY Colette	
OCCRE Thierry	
OOSTERHAGEN Isabelle	
OSSELAND Gauthier	
OTENDE Juliette	
OUAGUEF Zohra	
PAWLAK Mélanie	
PEROL Alexandre	
PLET Luigi	
PLU Jean-Claude	
POTEZ Roger	
PRINCE Stéphane	
PUCHOIS Jean-Pierre	
QUANDALLE Philippe	
RICQUART Sophie	
ROCHE Reynald	

COMMUNAUTE URBAINE D ARRAS - BUDGET ZAC - DM - 2021

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ROSSIGNOL Françoise	
ROUSSEAU Philippe	
ROUX Carole	
ROY Sylvain	
SAVARY Astrid	
SEARLE Maureen	
SPAS Thierry	
SULIGERE Michael	
THELLIEZ Martine	
THERY Vincent	
TILLARD Jean-Luc	
TRUFFIER Jean-Marie	
VAAST Tanguy	
VAN GHELDER Alain	
VASSEUR Nicolas	
VERDET Christophe	
VERDET Jean-Louis	
VIARD Philippe	
VILETTE TORILLEC Aude	
WATIN Grégory	
WILLEMAET Didier	

Certifié exécutoire par Monsieur Alain CAYET, Vice-Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/10/2021, et de la publication le 05/10/2021

A Arras, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.